

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 8 DÉCEMBRE 2014

### COMPTE RENDU

#### Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – NAKOS Marie – GUILLON Jean-Michel – STIEFVATER Yves – LUCAND Christophe – AMINI Malika – SEGUIN Jérôme – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – RAIT'S Nathalie – DEFAUT Marc – THOUR Salim

#### Absents excusés :

CLUNY Pascale (pouvoir à Blandine PETRIGNET) – ALIN Jérôme (pouvoir à Jérôme SEGUIN) – REMY Aurélie (pouvoir à Malika AMINI)

La séance est ouverte à 20 heures

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision modificative concernant le budget général 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adjonction.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

#### PÔLE ADMINISTRATIF : SOUSCRIPTION EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Par délibération en date du 8 septembre 2014, le conseil municipal avait autorisé le Maire à souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement des travaux du futur pôle administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les caractéristiques financières proposées par la CDC, et autorise le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de création de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie B au secrétariat de mairie
- de modifier le tableau des emplois
- de fixer le régime indemnitaire afférent à ce nouveau grade
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

## **CONVENTION AVEC LA SPA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de ne pas retenir la convention proposée par la SPA «refuge de Jouvence à Messigny» et de se prononcer en faveur des conventions proposées par le refuge SPA du « chemin des cailloux » et l'association RAPAPPEL (Rassemblement des Associations de Protection Animal ne Pratiquant pas l'Euthanasie Libératoire).
- ✓ autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

## **TRAVAUX DE VOIRIE 2015 : demande de subvention au titre de la dotation cantonale et produit des amendes de police**

Monsieur DOREY présente au conseil municipal le programme de travaux de voirie 2015, consistant en l'aménagement de la rue du Chêne, rue de Paris, place Joliet, rue Mazagran, et rue de Curley.

Monsieur DOREY propose également l'aménagement d'une écluse rue de la Croix des Champs avec des places de stationnement.

Monsieur DOREY propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation cantonale 2015 et du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux d'aménagement de la rue du Chêne, rue de Paris, place Joliet, rue Mazagran, et rue de Curley ainsi que l'aménagement d'une écluse rue de la Croix des Champs
- De solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre de la dotation cantonale 2015, et du produit des amendes de police,
- De dire que le financement de l'opération sera assuré par fonds propres ou emprunt, et subventions,
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2015,
- De solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention.

## **ACCES INTERNET : PROPOSITION DE CHARTE D'UTILISATION DU WIFI**

Monsieur CADOUX fait part de la demande d'accès au réseau internet via le système WIFI formulée par des associations utilisatrices de locaux communaux. Afin de pouvoir satisfaire à cette requête, Monsieur CADOUX propose la signature d'une charte d'utilisation du réseau internet réglementant les droits et obligations des utilisateurs, et dont il donne lecture complète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise en place de cette charte d'utilisation du WIFI pour l'ensemble des locaux communaux équipés d'un accès internet,
- d'autoriser le Maire à signer cette charte avec les représentants des associations concernées préalablement à toute délivrance des codes d'accès.

## **DEMANDES DE SUBVENTION PAR DES ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations Good Morning Gevrey , Don du sang , et l'association des Conciliateurs de Justice

## **AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement urgents avant le vote du budget primitif 2015 (budget général), le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts (par chapitre) au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

## **INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (18 voix pour, et 5 voix contre) et au titre de l'exercice 2014, d'attribuer au receveur municipal l'indemnité de conseil ainsi l'indemnité annuelle de confection de budget. La dépense sera imputée à l'article 6225 du budget communal.

## **BUDGET GÉNÉRAL : décision modificative n°7**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative suivante équilibrée à 139 612.32 €

## COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### AFFAIRES DIVERSES

- **CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE :**

La date est fixée au vendredi 9 janvier 2015 à l'espace Chambertin.

Le Maire annonce également qu'une cérémonie des vœux au personnel communal se déroulera le mardi 6 janvier 2015 à 17h15 salle de réception de la mairie.

- **COMMISSION TRAVAUX :**

Monsieur GUILLON signale que certains poids lourds font demi-tour rue des Mazis, occasionnant des dégâts à la chaussée et aux murets bordant la chaussée.

Il s'agit, pour la plupart, de chauffeurs de nationalité étrangère qui se fient malencontreusement à leur GPS et se retrouvent coincés. Il sollicite la possibilité de mettre en place une signalétique adaptée pour éviter ce genre de déconvenue. (Par exemple mise en place de panneaux d'interdiction aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes).

Monsieur DOREY répond qu'il a justement fait le point la semaine précédente avec le policier municipal au sujet des interdictions de circulation des véhicules poids lourds sur l'ensemble du territoire communal. Il va étudier les moyens à mettre en œuvre pour trouver une solution à ce cas précis.

- **CCAS :**

Madame GALLOIS présente le bilan de la manifestation « petits déjeuners pour la trisomie 21 ». 48 familles ont été servies pour la commune de Gevrey-Chambertin, représentant la distribution de 99 déjeuners pour adultes et 14 pour enfants.

Elle rappelle ensuite que la préparation des colis de Noël pour les personnes âgées se déroulera le vendredi 12 décembre après-midi à la salle Naber, et que la distribution aura lieu le samedi 13 décembre après-midi. Elle recense à cette occasion les élus volontaires pour participer à cette distribution des colis.

- **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS:**

Madame SEGUIN rappelle que la traditionnelle fête de Noël à l'école Roupnel se déroulera le vendredi 19 décembre 2014. Elle recense les élus volontaires pour aider à la distribution des boissons chaudes.

Madame QUINTALLET demande la possibilité de mettre une décoration de Noël aux abords de l'église. Madame VACHET répond que les décorations sont déjà toutes mises en place par les services techniques, mais prend note d'étudier cette question pour l'année prochaine.

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Monsieur le Président communique au conseil municipal les dernières actualités, et propose que l'ordre du jour des prochaines réunions de conseil municipal comprenne systématiquement un point sur l'actualité de la communauté de communes.

Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 15 décembre.

Trois gros dossiers sont prévus en 2015 :

- Schéma de mutualisation (Le Maire recevra prochainement un courrier à ce sujet)
- Actualisation du pacte financier
- Projet de territoire

- **COMMISSION COMMUNICATION:**

Madame GALLOIS fait part de la récente mise en place des télé-formulaires en ligne.

### **COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur MERRA communique le compte rendu de la dernière réunion de la commission.

- **INFORMATIONS :**

Monsieur GUILLON informe le conseil municipal que la récente vente caritative des vigneronnes de Gevrey-Chambertin a permis de récolter 12 000 € en faveur de l'hôpital d'enfants en hématologie. Une cérémonie de remise de chèque en faveur du CHU de Dijon sera prochainement programmée.

- **AGENDA :**

Monsieur HUMBERT donne rendez-vous aux élus les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014, pour célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la réserve naturelle au château de Brochon.



La séance est levée à 22 h 00  
Prochaine séance du conseil municipal fixée au  
**lundi 12 janvier 2015 à 20h**